
Dossier séance éducative

Cannes et la mer - Groupe 1

Problématique générale : en quoi l'évolution des rapports à la mer a-t-elle transformé le littoral et la ville depuis le XVIII^{ème} siècle ? Chaque groupe apporte une petite partie de la réponse à cette question.

I) Avant 1835 : mer nourricière, mer menaçante

⇒ Votre thème de recherche : quelle était la situation politique et économique de Cannes à la fin du XVIII^{ème} siècle ? Dans quelle mesure Cannes dépendait-elle de la mer ? Répondez d'abord (**A**) aux questions sur les documents (ci-dessous), puis (**B**) proposez un croquis et (**C**) rédigez une synthèse de vos réponses.

A/ Documents et questions

➤ **Document 1** : extraits du cahier de doléances de Cannes
Registre des délibérations de la communauté de CANNES. (BB6 Folio 234-235 et 237)

➤ **Document 2** : carte en 1778 (1Fi107)

➤ **Document 3** : Projet de môle en 1776 (1Fi 94)

B/ Croquis : à partir de vos observations, complétez partiellement le croquis 1

C/ Préparez une présentation orale

Document 1 : extraits du cahier de doléances de Cannes

Registre des délibérations de la communauté de CANNES. (BB6 folio 234-235)

Assemblée du 19 février 1789 :

(...) « Le Conseil expose encore ici les droits de pescherie et fiscaux exigés des **patrons pescheurs** de cette communauté qui séants à ce Conseil déposent particulièrement leurs doléances et témoignent leur sensibilité de ne pouvoir jeter leur filet qu'à prix d'argent, étant soumis en premier lieu à payer cent dix livres annuellement au seigneur de ce lieu, M. le marquis de Montgrand, seigneur de la Napoule, ne voulant leur donner le droit de pesche dans ses mers que moyenant la rétribution annuelle de huit cent livres, et avouant que les pères de Lérins ne veulent aucunement les admettre à pescher dans leurs mers, tandis qu'il est loisible aux pescheurs étrangers de le faire¹. » (...)

Assemblée du 22 mars 1789 (BB6 folio 237)

(...) « Ce bourg est situé sur le rivage de la mer ; son **territoire** est des plus resserrés et des plus arides. Les avantages presumés du **commerce maritime** que sa position lui facilite ont fait porter son affouagement au double de ce qu'il eut été sans cette considération. (...) Sa plage est entierement ouverte au vent du S-0. Elle est neanmoins le **port** par lequel toutes les productions de la contrée se debouchent et les objets manquants à la consommation locale sont introduits. Le **commerce** auquel cette **plage** donne l'essor s'élève annuellement au-dessus de cinq millions. Il est, après celui de Marseille, le plus considerable de la province, mais ce n'est pas le bourg de Cannes qui en retire le plus grand avantage. Les habitants ne sont que les agents des négociants de la contrée et principalement de ceux de la ville de **Grasse** qui s'en enrichissent. Quelque utile que soit la **plage de Cannes**, d'après ce simple aperçu non seulement à toute la contrée mais meme comme concourant à la prospérité de la province et de l'Etat on y voit pourtant presque toutes les années des naufrages occasionnés par l'impetuosité du vent du S-0 qui, survenant subitement, ne donne pas le temps de le prevenir. Lorsque ce vent regne ou que l'on a lieu de l'apprehender, il n'y a d'autre asile pour les batiments que le **mouillage des îles de Sainte-Marguerite**, et cet asile, que ce meme vent empeche d'aller prendre bien souvent, n'est pas moins dangereux lorsque le vent E-S-E succede. La preuve en est dans le naufrage de dix-sept batiments arrivés à ce mouillage, il y a quelques années et dans l'echouement de

¹ L'abbé des îles de Lérins a interdit aux pêcheurs cannois la pêche dans les eaux des îles de Lérins.

plusieurs autres en divers temps et notamment dans le mois de janvier dernier. (...)

Le bourg de Cannes est le membre principal² de l'abbaye de Lerins. Sa population est actuellement d'environ deux mille quatre cents âmes. (...) L'abbé commendataire de Lerins³ en est le haut, moyen et bas justicier⁴. Les habitants sont soumis envers lui, **en sa qualité de seigneur** et de décimateur⁵, au lods et vente⁶, à la banalité⁷ des fours et moulins à farine et à la dîme⁸. (...)

L'assemblée forme encore un objet de plainte sur un droit fiscal au profit du **seigneur** de deux sols six deniers par écu de trois livres perçu sur les **poissons** frais et salés qui sont vendus dans le lieu (...).

Il seroit aussi utile que la compascuité⁹, établie dans le **terroir** de Cannes sur les **terres** du seigneur et des habitants, fut anéantie. Les **terres** sont soumises, tant les unes que les autres, après la **recolte des grains et des foin**s, à recevoir respectivement les **bestiaux** du seigneur et des particuliers. (...)

Il a été donné une légère idée de l'importance et de l'utilité d'une jetée sur la plage de Cannes et des calamités dont elle n'offre que trop souvent le spectacle affligeant. Aux pertes que les **négociants** sont dans le cas d'éprouver annuellement ou par des événements malheureux qui y arrivent habituellement par les plus grands **frais d'embarquement et de débarquement** qui entraînent des quinze et vingt jours en hiver au lieu qu'on pourroit les

² Membre principal : partie principale des possessions de l'abbaye.

³ Abbé : supérieur d'un monastère ou d'une abbaye. C'est donc un membre du clergé régulier.

Abbé commendataire : personne, non membre du clergé régulier, ayant malgré cela le titre d'abbé sans vivre dans l'abbaye, mais percevant les revenus de l'abbaye et exerçant les pouvoirs qu'elle possède.

⁴ On distingue trois catégories de justice : basse justice (simple infractions peu graves) ; moyenne justice (délits plus graves) ; haute justice (crimes, encore plus graves). Le droit d'exercer la justice est un des droits dont bénéficient les seigneurs, qui en tirent profit. Les juges, greffiers, sont à la charge du seigneur, qui, pour les entretenir, perçoit les droits de lods.

⁵ Décimateur : personne qui perçoit la dîme. En théorie c'est le curé de la paroisse, en pratique la dîme est souvent attribuée soit à l'évêque, soit même à un laïc. Le décimateur en garde la plus grande partie et ne restitue au curé qu'une petite partie appelée « portion congrue ».

⁶ Lods : Redevances dues au seigneur en cas de vente d'une censive relevant de son domaine et payées par l'acheteur (*lods*) et le vendeur (*ventes*).

⁷ Banalité : Droit permettant au seigneur d'imposer l'usage de son four, de son moulin, de son pressoir, aux habitants de sa seigneurie, et de percevoir une redevance sur cet usage. Le seigneur de Cannes est l'abbé de Lerins ; depuis 1464, le bénéfice de l'abbaye est en fait sous le régime de la commende, c'est-à-dire que l'abbé n'est pas membre du clergé régulier, possède malgré cela le titre d'abbé, sans vivre dans l'abbaye, mais perçoit les revenus de l'abbaye et exerce les pouvoirs qu'elle possède. Depuis 1786, l'abbé commendataire de Lerins, seigneur de Cannes, est l'évêque de Grasse, Monseigneur de Saint-Jean de Prunières.

⁸ Dîme : redevance due par le tiers-état au clergé, pour permettre à celui-ci de se consacrer exclusivement au service religieux.

⁹ Compascuité : droit de pâture collectif. Obligation pour les propriétaires de laisser des troupeaux venir paître sur leurs terres.

consommer dans deux ou trois jours, se joint un intérêt encore plus recommandable.

Les **marins** de Cannes sont exposés à perdre la vie pour conserver les bâtiments et **cargaisons** confiés à leur soin et vigilance. Lorsque les bâtiments sont battus par la tempête et la merci des temps orageux, ces pauvres marins demandant des secours qu'on ne peut leur donner, le peuple, réuni dans le sein de l'église paroissiale, invoque, par ses prières, le Saint-Sacrement exposé, le secours du ciel pour ces pauvres victimes de la prospérité du commerce sur le point d'être engloutis par les flots.

Un commerce annuel de plus de cinq millions qui ne peut qu'intéresser l'Etat puisqu'il vivifie toute une vaste contrée, la conservation de cette classe d'hommes aussi utile pour la défense de l'Etat contre les puissances maritimes rivales de sa grandeur ont été les motifs qui ont d'abord été présentés au corps de la province pour obtenir une jetée capable de donner aux bâtiments un asile assuré contre le vent du S.-O., le seul dont on a à se défendre. »

Questions

1/ Quelles sont les trois activités économiques principales de Cannes au XVIII^{ème} siècle ?

.....

.....

.....

.....

2/ Qui est le seigneur de Cannes ? Où est-il ? Quels droits exerce-t-il sur le territoire de la ville ?

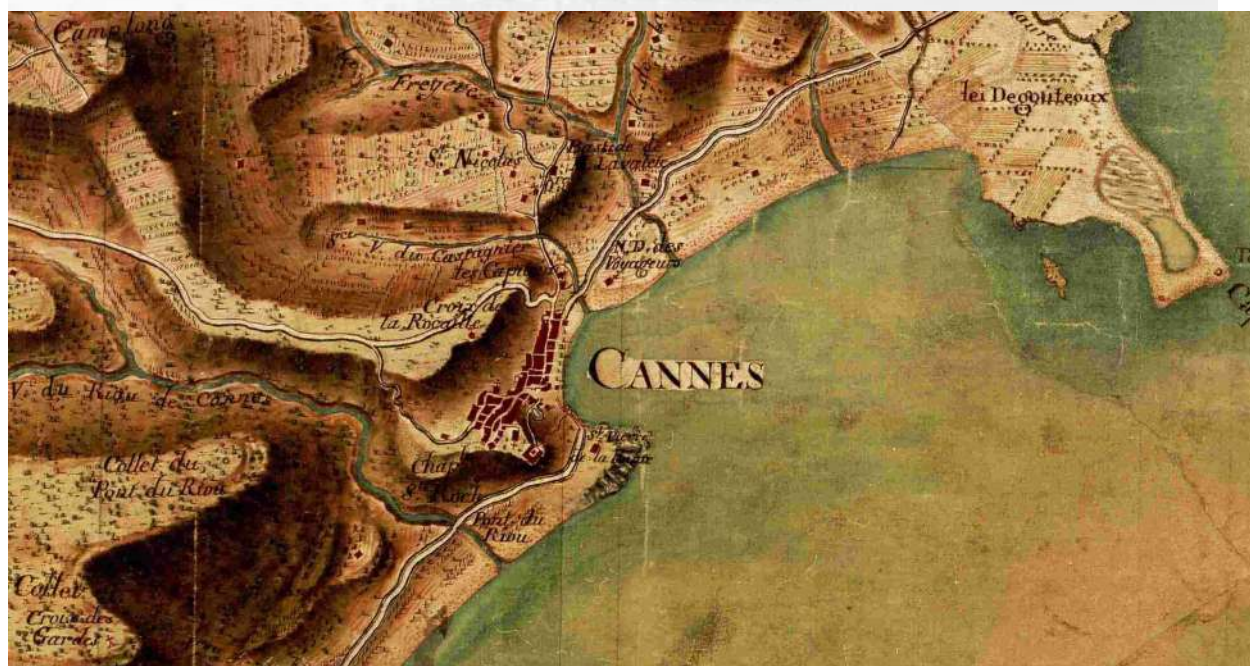
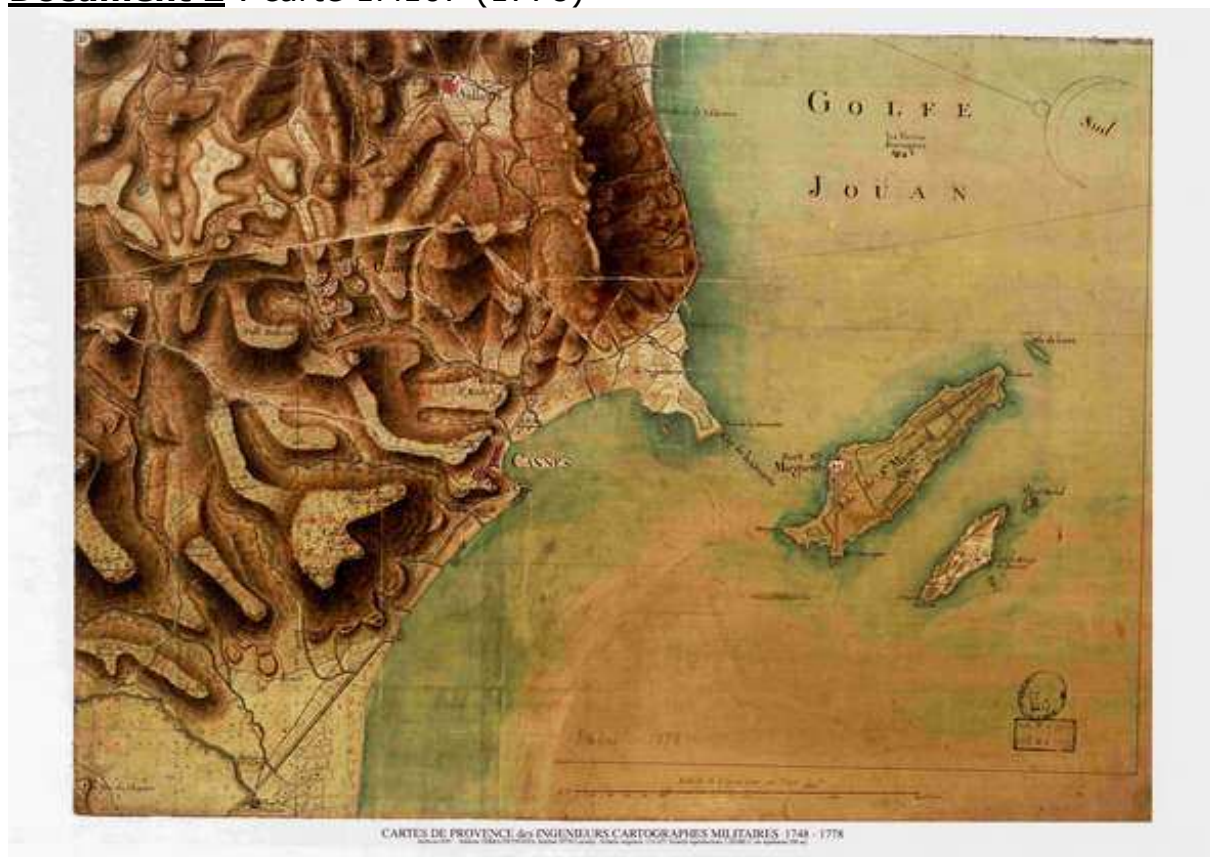
.....

.....

.....

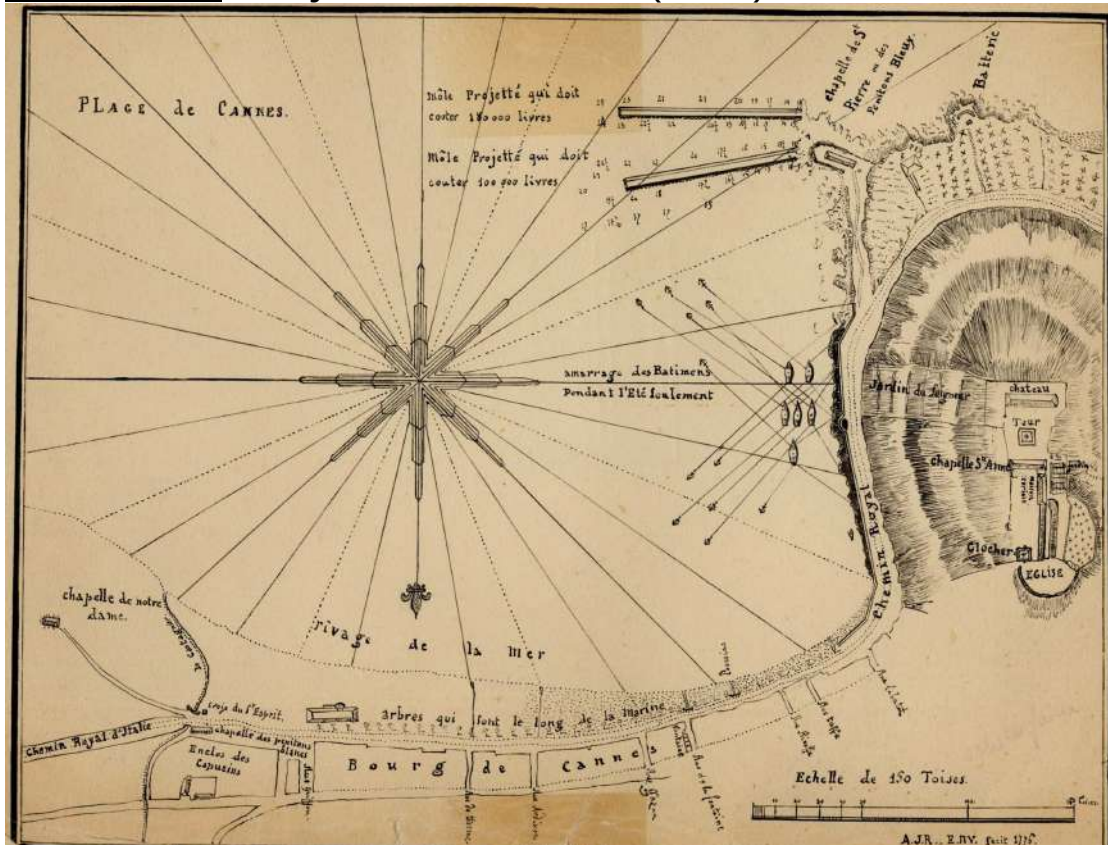
.....

Document 2 : carte 1Fi107 (1778)



détail

Document 3 : Projet de môle en 1776 (1Fi94)

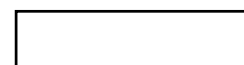
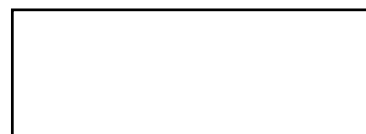
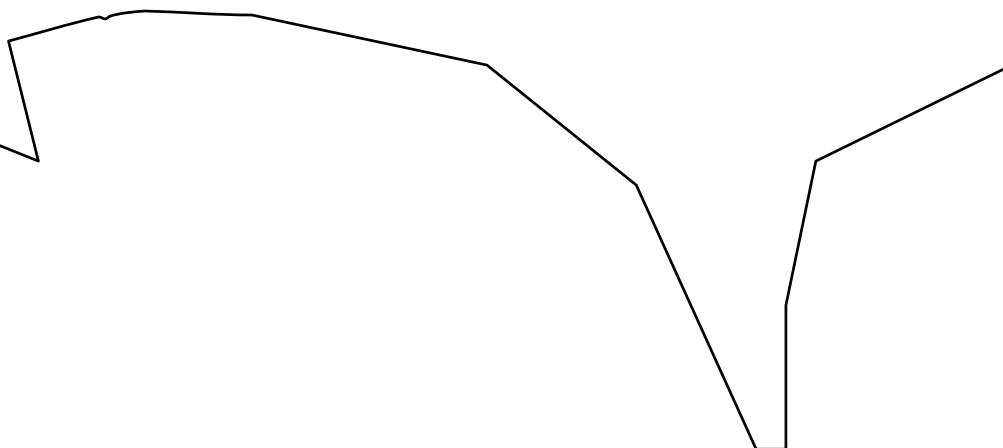


Question 3 : repérez l'extension de la ville : quartier seigneurial du Suquet (église, donjon, château) et le quartier d'habitation. Comment est occupé le reste du territoire ?

Indiquez sur le croquis n°1 l'emplacement du village, la nature de la côte (sableuse ou rocheuse).

**B - Croquis : à partir de vos observations, complétez
partiellement le croquis 1**

Le Suquet



1/ Avant 1835 : mer nourricière, mer menaçante

1/ Une côte non aménagée

2/ Des activités économiques traditionnelles

3/ Un espace contrôlé par un pouvoir ecclésiastique
dans le cadre des structures politiques d'Ancien Régime

Complétez les parties 1, 2, 3,
en trouvant des symboles et
des explications reflétant vos
observations.

Vous mettrez ensuite
votre croquis au propre
(et en couleurs) pour le
présenter en classe. Le
mieux est de le réaliser
sur Word, open office ou
PowerPoint. Fond de
croquis disponible sur le
site des cours.

C/ Préparez une présentation orale

Commencez par **présenter** les documents que vous avez étudiés, sans détailler leur contenu. Puis **résumez** vos réponses pour les présenter à vos camarades. Vous **répondrez** à la question posée à votre groupe : quelle était la situation politique et économique de Cannes à la fin du XVIIIème siècle ? Dans quelle mesure Cannes dépendait-elle de la mer ?

Vous devez organiser votre réponse selon un **plan** :

Idée générale
 Argument (idée particulière)
 Exemples concrets
 Argument (idée particulière)
 Exemples concrets
 Argument (idée particulière)
 Exemples concrets

Utilisez toutes les réponses aux questions de la partie **A**
Vous présenterez votre exposé **à l'oral** avec un **diaporama** préparé par le professeur (il y aura la reproduction de vos documents et votre croquis).